



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 111668

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé « Politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis le début des années 1990 : bilan et perspectives ». Il est suggéré d'assouplir les conditions d'entrée et de sortie des établissements en zone d'éducation prioritaires (ZEP), sur la base d'objectifs pluriannuels contractualisés, de plafonner la taille des établissements et de renforcer les équipes de direction, pour passer d'une autonomie formelle à une autonomie réelle. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111668

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12336